

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B. P. : 3243 Tél. : (251-11) 822 5513 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

DÉBAT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES SUR LE PARTENARIAT
ENTRE LES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS RÉGIONALES
DANS LE DOMAINE DU MAINTIEN DE LA PAIX
NEW YORK, LE 28 JUILLET 2014

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR ANTONIO TETE, OBSERVATEUR PERMANENT
DE L'UNION AFRICAINE AUPRES DES NATIONS UNIES**

**Monsieur le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet,
Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies,
Distingués membres du Conseil de sécurité des Nations unies,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, que des contraintes indépendantes de sa volonté ont empêchée d'être parmi nous, remercier la présidence rwandaise du Conseil de sécurité pour avoir pris l'initiative de ce débat important sur le partenariat entre les Nations unies et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix. Ce faisant, le Gouvernement du Rwanda démontre, une fois de plus, son attachement indéfectible au renforcement du partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies, ainsi qu'à la promotion, au côté des deux autres membres africains du Conseil, à savoir le Nigeria et le Tchad, des objectifs et positions du continent. Nous apprécions hautement la contribution inestimable du Rwanda aux opérations de soutien et de maintien à la paix conduites en Afrique.

Assurément, le débat d'aujourd'hui vient à point nommé, intervenant dans un contexte marqué par un engagement de plus en plus soutenu sur le terrain de l'Union africaine et de ses Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il nous offre l'occasion de faire le point de nos efforts conjoints et de convenir de mesures pratiques pour renforcer notre capacité collective à relever les défis auxquels nous sommes confrontés dans le domaine de la paix et de la sécurité.

En engageant ce débat, nous nous devons de prendre appui sur les délibérations précédentes du Conseil de sécurité sur le partenariat entre les Nations unies et les organisations régionales, y compris le financement des opérations conduites par l'Union africaine, délibérations initiées notamment par l'Afrique du Sud lorsque ce pays a siégé au sein de cet auguste organe. C'est ici pour moi l'occasion de saluer la continuité de l'action africaine au niveau du Conseil de sécurité, celle-ci étant indéniablement un gage d'efficacité, ainsi que le renforcement de la coordination entre les trois membres africains de cette instance, dans le cadre de ce que nous appelons le A3.

Nous nous devons également de prendre appui sur la riche expérience acquise ces dernières années. De la région soudanaise du Darfour au Mali, en passant par la République démocratique du Congo, la Somalie et la République centrafricaine, nombreux sont maintenant les exemples qui illustrent les avantages et les potentialités d'une approche flexible des défis à la paix et à la sécurité sur le continent et la nécessité de maximiser la complémentarité entre les Nations unies et les arrangements régionaux, en particulier l'Union africaine.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer notre appréciation au Conseil de sécurité pour l'attention soutenue qu'il continue d'accorder à la promotion de la paix et de la sécurité sur

le continent et l'appui apporté aux efforts africains. La prorogation du module de soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie, le déploiement de plusieurs opérations de maintien de la paix sur le continent et bien d'autres initiatives en sont une illustration éloquentes.

Je voudrais, enfin, réitérer la gratitude de l'Union africaine au Secrétaire général des Nations unies pour son engagement inlassable en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Je relève avec satisfaction le renforcement continu du partenariat entre le Secrétariat des Nations unies et la Commission de l'Union africaine dans le cadre des dispositions pertinentes de la Charte, en particulier en son Chapitre 8, et des orientations données par les organes décisionnels que sont le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

**Monsieur le Président du Conseil de sécurité,
Mesdames et Messieurs,**

Au cours de ces dernières années, l'Union africaine et ses Mécanismes régionaux ont fait la preuve de leur détermination à jouer pleinement le rôle qui leur revient dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Rien n'illustre mieux cet engagement que le déploiement de plusieurs opérations de soutien à la paix dans différentes régions de l'Afrique. Ce faisant, il s'agit pour l'Afrique non seulement de donner effet aux dispositions pertinentes du Protocole créant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mais également de contribuer, dans une démarche de complémentarité avec les Nations unies, à la sécurité collective telle que prévue par la Charte des Nations unies.

En effet, la plupart des opérations de soutien à la paix conduites par l'Afrique ont visé à créer les conditions de la mise en place subséquente, par les Nations unies, de missions multidimensionnelles de maintien de la paix pour soutenir la stabilisation à long terme des pays concernés et leur relèvement socio-économique. Elles interviennent dans des environnements instables où la paix n'est pas véritablement établie. Leur succès requiert la prise de risques importants et le recours, en tant que de besoin, à des mesures coercitives pour favoriser précisément l'avènement de conditions propices au déploiement d'une mission onusienne de maintien de la paix.

C'est dans cet esprit que l'Union africaine a déployé sa Mission au Darfour, avant que celle-ci ne soit transformée en une opération hybride, à savoir la MINUAD. Reposant sur une combinaison judicieuse et novatrice des avantages comparatifs respectifs de l'Union africaine et des Nations unies, cette opération a, par sa nature, témoigné d'une capacité indéniable d'adaptation à la situation. Je voudrais ici rendre hommage à la MINUAD et à sa direction pour le travail remarquable accompli sur le terrain dans des conditions rendues d'autant plus difficiles que nombre de groupes armés, malgré les efforts soutenus déployés à cet effet par le Médiateur en chef conjoint et d'autres acteurs internationaux, ne se sont pas encore joints au processus de paix.

C'est également dans cet esprit que l'Union africaine et les Mécanismes régionaux concernés, à savoir la CEDEAO et la CEEAC, ont déployé des opérations au Mali, avec la

MISMA, et en République centrafricaine, avec la MISCA. Les Nations unies ont déjà pris la relève de la première, à travers la MINUSMA, et s'apprêtent à intégrer la MISCA au sein de la MINUSCA. Il est évident que l'effort de stabilisation initiale entrepris par la MISMA et la MISCA et les sacrifices consentis par les personnels de ces Missions ont grandement facilité la tâche des Nations unies. Je rends ici hommage aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police pour leur engagement et détermination.

C'est enfin dans cet esprit qu'opère la Mission de l'Union africaine en Somalie. D'évidence, en sept années de déploiement, l'AMISOM et les Forces de sécurité somaliennes ont enregistré des avancées remarquables dans la lutte contre le groupe terroriste al-Shabaab et l'extension de l'autorité de l'État. Ces résultats nous les devons notamment au courage des personnels de la Mission et aux énormes sacrifices consentis par la région, à travers l'IGAD, et les pays contributeurs de troupes et de personnels de police. Je leur renouvelle la gratitude de l'Union africaine. Dans le même temps, force est de reconnaître que beaucoup reste encore à faire pour créer les conditions idoines d'un engagement international plus soutenu, notamment à travers une opération classique de maintien de la paix des Nations unies.

Tous ces exemples témoignent de l'étroite complémentarité qui existe entre l'action africaine et celle des Nations unies, lesquelles participent, toutes les deux, de la promotion de la sécurité collective telle que la conçoit la Charte. Ils montrent à suffisance que, face à la nature de plus en plus complexes des défis à la paix et à la sécurité auxquels le continent est confronté, le succès réside dans la cohérence de nos objectifs, l'utilisation judicieuse et flexible des ressources disponibles, la conjugaison de nos efforts et la coordination de nos actions sur le terrain.

C'est fort de cette conviction que l'Union africaine se fait, depuis plusieurs années, l'avocat d'un partenariat dynamique entre les Nations unies et les organisations régionales, fondé sur une interprétation flexible et novatrice des dispositions du Chapitre 8 de la Charte des Nations unies. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lors de sa réunion tenue à New York, en septembre dernier, a réitéré l'importance d'une telle approche et rappelé les principes qui doivent la sous-tendre.

À dire vrai, des avancées significatives ont été enregistrées. Comme je l'ai souligné tantôt, la coordination entre le Secrétariat des Nations unies et la Commission de l'Union africaine ne cesse de se renforcer. S'agissant plus spécifiquement des opérations de soutien à la paix, nous nous réjouissons de l'appui crucial qu'apporte le Secrétariat des Nations unies dans le domaine de la planification, ainsi que de la conduite et du soutien aux missions, comme l'illustrent notamment les exemples de la MISMA et de la MISCA.

Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité s'emploient aussi à renforcer leur partenariat et à favoriser une plus grande synergie entre les Nations unies et l'Union africaine. De ce point de vue, la décision du Conseil de sécurité d'autoriser la mise en place d'un module de soutien logistique en faveur de l'AMISOM est on ne peut plus éloquente. Il est clair que les résultats obtenus doivent, pour beaucoup, à ce soutien et à celui qu'apportent d'autres partenaires tant bilatéraux que multilatéraux, en particulier l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. Plus récemment, la mise en place, avec des

mandats renforcés, d'une Brigade d'intervention au sein de la MONUSCO et d'une Force de protection au sein de la MINUSS, dont les effectifs sont pourvus par des pays africains, a fourni une illustration supplémentaire des avantages découlant d'un partenariat novateur entre les acteurs africains et les Nations unies.

Tout en se félicitant de ces avancées, l'Union africaine est convaincue de la nécessité d'aller plus loin et d'innover encore davantage, tant il est vrai que notre capacité d'action et notre efficacité en seraient considérablement renforcées. Je voudrais, à cet égard, mettre un accent particulier sur la question du financement des opérations africaines de soutien à la paix. L'expérience de ces dernières années a amplement démontré que l'une des plus grandes contraintes à laquelle sont confrontés l'Union africaine et ses Mécanismes régionaux porte sur la question du financement flexible, durable et prévisible de leurs opérations.

Il est crucial qu'une solution durable soit trouvée à cette question. Les recommandations du rapport Prodi, qui reposent sur une analyse approfondie de l'évolution du maintien de la paix et des défis y relatifs, restent plus que jamais d'actualité. Le cas de la Somalie, à travers l'AMISOM, a démontré qu'une combinaison judicieuse entre le financement par les contributions mises à recouvrement des Nations unies et les ressources fournies sur une base volontaire par l'Union européenne et d'autres partenaires, offre le moyen le plus sûr pour faire avancer nos objectifs communs. Nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre les décisions attendues de lui sur cette question du financement, en ayant en vue qu'en prenant l'initiative de déployer des opérations sur le terrain, l'UA et ses Mécanismes régionaux agissent au nom du Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Monsieur le Président du Conseil de sécurité,
Mesdames et Messieurs,**

En appelant le Conseil de sécurité à aider à trouver une solution durable à la question du financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Afrique, je ne perds évidemment pas de vue les responsabilités qui sont celles du continent. De ce point de vue, il ne fait guère de doute que les pays africains, en plus de fournir les troupes et les personnels de police nécessaires pour les opérations déployées sur le terrain et, on ne le soulignera jamais assez, des sacrifices immenses consentis dans ce cadre, ont significativement accru leurs contributions au financement de ces opérations. Les ressources fournies par des pays africains lors des conférences d'appel de fonds organisées par l'Union africaine en faveur de la MISMA et de la MISCA sont le témoignage de cet engagement renouvelé. Les efforts engagés seront poursuivis dans le contexte plus large de la mobilisation de ressources accrues au niveau du continent pour le financement de l'Union africaine sur des bases plus durables. Il reste toutefois entendu que cet effort ne saurait se substituer à la responsabilité qui est celle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux partenaires internationaux qui soutiennent nos opérations. Le financement fourni par l'Union

européenne, à travers la Facilité pour la paix en Afrique, et d'autres partenaires, ainsi que l'appui logistique des États-Unis, ont grandement facilité l'action qui est la nôtre.

Parallèlement au déploiement d'opérations de soutien à la paix, l'Union africaine travaille également au renforcement à long terme de ses capacités à travers l'opérationnalisation de la Force africaine en attente. Celle-ci permettra de trouver des réponses plus idoines à certaines des insuffisances relevées dans les opérations récemment conduites par l'Union africaine, qu'elles aient trait à la planification, à la génération de forces, au commandement et au contrôle ou au soutien aux missions. Sur la base des recommandations du Rapport Gambari sur l'évaluation de la Force africaine en attente et de sa Capacité de déploiement rapide, nombre de mesures sont en train d'être mises en oeuvre, l'objectif étant d'atteindre la pleine capacité opérationnelle en 2015 au plus tard. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé des Nations unies à nous accompagner sur cette voie, et ce sur la base des recommandations de la mission consultative qui a visité Addis Abéba vers la fin du mois de mai 2014. Dans l'intervalle, la mise en place de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises devrait renforcer significativement tant la rapidité de notre réaction aux situations d'urgence que sa robustesse.

En conclusion, je forme l'espoir que la présente réunion du Conseil de sécurité marque une nouvelle étape dans le renforcement du partenariat entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. La complexité des défis auxquels nous sommes confrontés exige plus que jamais une plus grande synergie des actions, davantage de flexibilité dans l'interprétation des dispositions pertinentes de la Charte et plus de souplesse dans l'utilisation des outils à notre disposition. Sur ce plan, outre la question du financement des opérations africaines de soutien à la paix, nous devons prêter une attention accrue aux modalités de passage d'une opération africaine à une opération onusienne. Nous attendons avec intérêt l'exercice de retour d'expérience que le Secrétariat des Nations unies doit entreprendre, en consultation avec l'Union africaine, sur la transition entre la MISMA et la MINUSMA et celle, imminente, entre la MISCA et la MINUSCA. Cet exercice devrait être l'occasion d'un débat ouvert et constructif sur les modalités les meilleures pour un passage réussi d'une opération africaine à une opération onusienne. Il ne doit éluder aucune des questions en jeu, qu'il s'agisse des délais dans lesquels devrait s'opérer une transition, en gardant en vue que la création de conditions propices à une relève réussie par les Nations unies requiert du temps, du rôle politique de l'Union africaine et de ses Mécanismes régionaux dans l'après-transition ou encore de la nomination du personnel dirigeant la nouvelle Mission.

Je vous remercie.